

DÉLIBÉRATION n° **2026-011** de la séance du **06/03/2026**

OBJET : Composition du Comité social territorial (CST) départemental et de la Formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail (F3SCT)

L'an deux mille vingt-six le vendredi 6 mars à dix heures, le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique s'est réuni au SDIS 44 à Nantes, sous la présidence de M. Philip SQUELARD, Président.

Nombre de membres en exercice de l'Assemblée : 34. Le quorum est de 17.

Nombre de présents : 16 Nombre de voix : 25

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM. Philip SQUELARD, Pascal PRAS, Nicolas CRIAUD, Jean-Michel BUF, Karine PAVIZA, Emmanuel TERRIEN, Marie-Irène BRIAND-BOUIN, Philippe JOUNY, Jean-Pierre POSSOZ, Jacques PRAUD, Yvon LERAT, Bernard LEBEAU, Rodolphe AMAILLAND, Carole FEUNTEUN-GRELAUD, Gaëlle ROUGERON.

Mme Nadège PLACÉ (suppléante de M. Pascal PRAS) sans voix délibérative.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

Mme Claire HUGUES a donné pouvoir à M. Philip SQUELARD,
Mme Anne-Marie CORDIER a donné pouvoir à M. Jacques PRAUD,
M. Frédéric MILLET a donné pouvoir à M. Philippe JOUNY,
M. Emmanuel RIVERY a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA,
Mme Pascale BRIAND a donné pouvoir à M. Emmanuel TERRIEN,
Mme Christelle BRAUD a donné pouvoir à Mme Marie-Irène BRIAND-BOUIN,
Mme Aïcha BASSAL a donné pouvoir à M. Pascal PRAS,
M. Jean-Louis MOGAN a donné pouvoir à M. Bernard LEBEAU,
M. Claude CAUDAL a donné pouvoir à M. Yvon LERAT,
M. Driss SAÏD a donné pouvoir à M. Jean-Pierre POSSOZ.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mmes et MM. Philippe BABONNEAU, Xavier BONNET, Edith MARGUIN, Sylvain SCHERER, Alain VEY, Agnès DUHEM-BOURGEAIS, Christophe JOUIN, Lydie MAHE, Barbara NOURRY.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

Pour la Direction des finances publiques :

Mme Stéphanie JAFFRENNOU, comptable assignataire,
M. Jérémy TESSIER, conseiller aux décideurs locaux.

Pour le Centre de gestion :

Mme Hélène GUILLET, directrice générale des services,
M. Yannick BONNET, directeur délégué Attractivité de l'emploi et transition des organisations,
Mme Juliette BOYÉ, directrice déléguée Prospective et performance,
Mme Sonia BOUCETTA, directrice déléguée Qualité de vie et conditions de travail,
Mme Isabelle CONTREMOULIN, directrice déléguée Développement territorial et relations aux publics,
Mme Florence HERBERT, directrice déléguée Expertise et pilotage RH,
M. Laurent TURQUOIS, directeur délégué Innovations sociales,
Mme Ghislaine LAUNAY, cheffe de service Secrétariat général.

À l'unanimité, M. Yvon LERAT a été désigné secrétaire de séance.

Composition du Comité social territorial (CST) départemental et de la Formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail (F3SCT)

EXPOSÉ

L'arrêté du 2 juillet 2025 fixe la date des élections professionnelles dans la fonction publique territoriale au 10 décembre 2026.

Ces élections professionnelles permettront de désigner notamment les représentants du personnel siégeant au sein du comité social territorial départemental et de la F3SCT.

Ces instances sont obligatoirement placées auprès du Centre de gestion pour les collectivités et établissements publics affiliés employant moins de 50 agents.

Dans le cadre de ces élections professionnelles, il revient au Conseil d'administration de déterminer le nombre de sièges du collège des représentants du personnel au sein de ces deux instances ainsi que les modalités des deux collèges représentants du personnel et élus.

Dans le cadre du dialogue social départemental et d'une réunion de travail qui s'est tenue le 5 février 2026 entre le centre de gestion et les organisations syndicales représentatives, il a été choisi de fixer à 7 membres titulaires et 7 suppléants la composition des deux collèges du CST et de la F3SCT avec recueil du vote du collège employeur.

DÉLIBÉRÉ

VU les articles L251-5 à L251-10, L252-8 à L252-10 et L254-4 du Code général de la fonction publique ;

VU les élections professionnelles du 10 décembre 2026 ;

Considérant la nécessité de fixer au moins 6 mois avant la date du scrutin la composition des futures nouvelles instances paritaires CST et F3SCT ;

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 5 février 2026, soit 6 mois au moins avant la date du scrutin ;

Considérant que l'effectif apprécié au 1er janvier 2026 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 3 408 agents ;

Le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique, après en avoir délibéré à l'unanimité par 25 voix pour :

- **Fixe** le nombre de représentants titulaires du personnel à 7 et en nombre égal le nombre de représentants suppléants pour le CST départemental et la F3SCT ;

- **Décide** le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants des employeurs égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants pour le CST départemental et la F3SCT ;
- **Dit qu'il sera procédé au** recueil de l'avis des représentants des employeurs dans chacune de ces deux instances.

Pour extrait conforme,
Le Président,




Philip SQUELARD